



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS**
À:

Agence Parcs Canada, Unité de réception des soumissions
Services nationaux de passation des marchés
220, 4^e Av. S.-E., bureau 720
Calgary (Alb.) T2G 4X3

**AMENDMENT /
MODIFICATION 003**

Tender To: Parks Canada Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

**Agence Parcs Canada, Unité de
réception des soumissions
Services nationaux de passation des
marchés
220, 4e Av. S.-E., bureau 720
Calgary (Alb.) T2G 4X3**

| | | |
|--|--------------------------------|--|
| Title-Sujet : Améliorations de sécurité sur la route 93N, du km 64 au km 83, et du ponceau du km 64,6, parc national du Canada Banff | | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P420-18-0604/A | | Date : 3 avril 2019 |
| GETS Reference No. - N° de référence du SEAOG : PW-19-00866689 | | Amendment No. - N° de la modif. : 003 |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin : | | |
| at - à 14 h | on - le 9 avril 2019 | Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre : <input type="checkbox"/> | | |
| Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Jen Maheu jennifer.maheu@canada.ca | | |
| Telephone No. - N° de téléphone : (587) 432-8458 | | Fax No. - N° de télécopieur : 866-246-6893 |
| Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction : See Herein - Voir aux présentes | | |

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) - À
REPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (dactylographier ou écrire
en lettres moulées)**

| | |
|--|-------------|
| Vendor/Firm Name - Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur | |
| Address - Adresse | |
| Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur ou de l'entrepreneur | |
| Title - Titre : | |
| Telephone No. - N° de téléphone : _____ | |
| Facsimile No. - N° de télécopieur : _____ | |
| Signature | Date |

MODIFICATION 03

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

A) QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES

Q1. Je me demandais si nous pourrions obtenir les spécifications de l'Alberta pour le revêtement de chaussée en béton bitumineux pour l'appel d'offres concernant l'amélioration de la sécurité sur la route 93N? Les spécifications données sont de la Colombie-Britannique.

R1. Non, le revêtement de chaussée en béton bitumineux doit être un mélange moyen de catégorie 1 (19 mm) reconnu par le ministère des Transports et de l'Infrastructure de la Colombie-Britannique, conformément aux spécifications du contrat.

Q2. Je travaille sur l'appel d'offres susmentionné et je me demandais si nous pouvions réduire en copeaux les broussailles enlevées pour l'installation du ponceau? Nous incorporerions ensuite les copeaux dans les travaux de remise en état de la surface utilisée comme voie de contournement.

R2. Non.

Q3. La limite de 83+000 pour le resurfaçage est d'environ 700 m de moins des plus récentes limites d'asphaltage. Veuillez confirmer que cela est voulu.

R3. Les dessins contractuels indiquent les limites d'asphaltage applicables à ce contrat.

Q4. Est-ce que les glissières en béton peuvent être déplacées à l'intérieur de la zone délimitée par les limites d'asphaltage pour le dalot à 84+735?

R4. L'entrepreneur est responsable de l'enlèvement, de la mise en dépôt et de la réinstallation des glissières en béton existantes. Consulter le dessin contractuel C117.

Q5. Le belvédère du mont Wilson ne se trouve pas aux coordonnées 80+900, mais plutôt à environ 81+300. Veuillez confirmer.

R5. Il n'y a pas de point d'accès au point STA 81+300. Consulter le dessin contractuel C115.

Q6. Les voies d'entrée du centre de villégiature Saskatchewan Crossing sont en très mauvais état. Allez-vous demander qu'elles soient fraisées? S'il faut les recouvrir d'asphalte, toutes les fissures se reflèteront à travers le nouveau revêtement.

R6. Le représentant du Ministère déterminera si un fraisage est requis sur les voies d'entrée du centre de villégiature Saskatchewan Crossing.

Q7. Quels travaux doivent être effectués sur les glissières présentes sur cette route? Il y a environ 1 750 mètres de ces glissières.

R7. Si les glissières existantes doivent être remplacées, elles seront payées conformément à l'article 3 du tableau des prix forfaitaires, « Coûts principaux ».

Q8. Le matériel peut-il être stationné dans les belvédères et points d'observation disponibles?

R8. Le stationnement à long terme n'est pas autorisé dans les belvédères et points d'observation. L'utilisation à court terme de ces zones sera coordonnée avec le représentant du Ministère. Consulter la section de devis 01 52 00 – article 1.4.

Q9. Que signifie le commentaire sous l'article B) de la section 32 12 16 (fourni aux frais du propriétaire par la carrière David Thompson jusqu'à nouvel ordre)? S'agit-il des granulats?

R9. L'entrepreneur peut extraire et concasser les granulats de la carrière David Thompson pour ce projet seulement. Les quantités approximatives sont indiquées sur le plan de la carrière David Thompson. L'entrepreneur est responsable de vérifier ces quantités avant les travaux. Il est également responsable d'analyser et de manutentionner tous les matériaux fournis par le maître de l'ouvrage utilisés pour la production de granulats. Consulter la section de devis 32 12 16 – article 1.1, jointe au contrat.

Q10. Pour ce qui est de l'installation du dalot, approuveriez-vous des dimensions différentes pour les tronçons de ponceau? Plus précisément, au lieu des dimensions de 2,4 sur 1,8, est-ce que des

dimensions de 2,4 sur 2,4 ou de 2,4 sur 1,5 pourraient être utilisées?

R10. L'entrepreneur doit présenter une soumission pour les dimensions indiquées pour les ponceaux. Des variations dans les dimensions des dalots pourront être envisagées après l'attribution du contrat, mais non pour des dalots de dimensions inférieures.

Q11. Je présume qu'il n'est pas requis de fournir de la terre végétale pour les nouveaux talus autour du dalot et pour la remise en état de la zone utilisée pour le détournement.

R11. Consulter la section de devis 01 35 32 – article 1.3 et la section de devis 33 42 36 – article 1.3, jointes au contrat.

Q12. Qui sera le chargé de projet pour cet appel d'offres?

R12. L'agent d'approvisionnement pour cette invitation à soumissionner est indiqué dans la partie IP02 de l'appel d'offres. Le chargé de projet sera déterminé après l'attribution du contrat au soumissionnaire retenu.

Q13. Nous avons reçu l'ajout n° 1. Y a-t-il une raison pour laquelle le délai a été reporté d'une semaine? Devons-nous nous attendre à une révision du tableau des prix unitaires?

R13. Aucune révision n'a été apportée au tableau des prix unitaires.

Q14. Pouvons-nous obtenir les analyses granulométriques des matériaux actuellement présents dans la carrière que nous utiliserons pour l'aire de fréquentation diurne? Nous devons nous assurer que nous pouvons les mélanger dans les proportions requises pour produire un mélange adéquat.

R14. Consulter la section de devis 31 05 16 – article 2.1, jointe au contrat.

Q15. Veuillez indiquer comment les travaux facultatifs seront évalués lorsqu'ils ne sont pas dans une annexe distincte?

R15. Les articles énumérés ci-après sont des articles obligatoires inclus dans la soumission.

- Article 4a) facultatif du tableau des prix unitaires : perré
- Article 4 facultatif du tableau des montants forfaitaires : ponceau à dalot en béton préfabriqué et détournement
 - a) Fourniture et installation d'un ponceau à dalot en béton préfabriqué de 2 400 x 1 800 avec murs de tête.
 - b) Détournement de la circulation routière

Toutes les mentions « facultatif » concernant ces articles dans les plans et sections de devis suivants doivent être ignorées :

- Feuille de dessin C501
- Feuille de dessin C502
- Feuille de dessin C503
- Section 01 35 32 du devis – Procédures spéciales – Régulation de la circulation
- Section 31 05 16 du devis – Production de granulats
- Section 31 11 00 du devis – Défrichage et essouchage
- Section 31 32 19 du devis – Géotextiles
- Section 31 37 00 du devis – Perré
- Section 32 11 20 du devis – Remblai de gravier
- Section 31 11 24 du devis – Couche de base granulaire
- Section 32 91 19 du devis – Mise en place de terre végétale et nivellement
- Section 32 92 22 du devis – Ensemencement hydraulique
- Section 33 42 36 du devis – Ponceau à dalot en béton préfabriqué

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.